



# Les enquêtes relatives à l'abus et à la négligence des enfants en Ontario : comparaisons entre les données de 1998 et 2003<sup>1</sup>

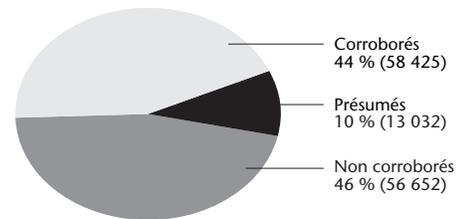
Barbara Fallon, Nico Trocmé, Bruce MacLaurin, Caroline Felstiner et Nicole Petrowski

Les études ontariennes de 1998 et 2003 sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (OIS-1998 et OIS-2003)<sup>2,3</sup> se penchent sur l'incidence, à l'échelle provinciale, des signalements de cas de maltraitance et sur les caractéristiques des enfants et des familles ayant fait l'objet d'enquêtes des services de protection de l'enfance de l'Ontario. À l'automne de 1998, l'OIS-1998 répertoriait 3 053 enquêtes sur la maltraitance d'enfants,<sup>4</sup> menées par un échantillon représentatif de 13 secteurs de services de protection de l'enfance de l'Ontario, alors qu'à l'automne de 2003, l'OIS-2003 en répertoriait 7 172, menées par un échantillon représentatif de 16 secteurs de ces services. Les travailleurs de la protection de l'enfance devaient remplir un formulaire de collecte de données standardisées de trois pages. Les estimations annuelles provinciales pondérées sont calculées à partir de ces données d'enquête.

## Maltraitance corroborée par les enquêtes

On estime qu'en 2003 en Ontario, environ 128 108 cas ont fait l'objet d'enquête sur la maltraitance. Quarante-quatre pour cent d'entre eux, soit 58 425 cas, ont été corroborés (Figure 1), un taux d'incidence de 24,44 cas corroborés pour 1 000 enfants. Dans 10 % des cas, les preuves étaient insuffisantes pour confirmer les mauvais traitements, mais le travailleur enquêteur continuait d'avoir des soupçons. Quarante-six pour cent d'entre eux n'ont pas été corroborés.<sup>5</sup>

**Figure 1 : Enquêtes sur la maltraitance d'enfants en Ontario (OIS-2003)**  
Estimations basées sur un échantillon de 7 172 enquêtes sur la maltraitance d'enfants



Source : OIS-2003, *Rapport des principaux résultats (Major Findings Report)*, Tableau 3-1.

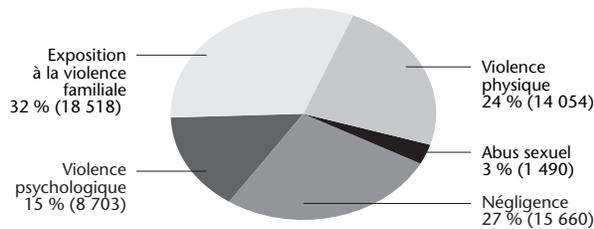
La figure 2 présente les principales catégories de maltraitance d'enfants corroborée en Ontario en 2003. La catégorie de maltraitance la plus souvent corroborée par les enquêtes était celle de l'exposition à la violence familiale. Elle représentait, selon les estimations, près du tiers (32 %) des cas corroborés (un nombre estimé de 18 518 enquêtes). La négligence était la deuxième forme jugée la plus fréquente de maltraitance confirmée (un nombre estimé de 15 660 enquêtes), suivie de près par la violence physique (un nombre estimé de 14 054 enquêtes). La violence psychologique était considérée la principale catégorie de maltraitance corroborée dans 15 % des cas (un nombre estimé de 8 703 enquêtes), et les cas d'abus sexuel représentaient seulement 3 % des cas corroborés (un nombre estimé de 1 490 enquêtes).

CENTRES D'EXCELLENCE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

La protection et le bien-être des

## Figure 2 : Principales catégories de maltraitance en Ontario (OIS-2003)

Estimations basées sur un échantillon de 3 193 enquêtes ayant corroboré les mauvais traitements envers les enfants.



Source : OIS-2003, Rapport des principaux résultats (Major Findings Report), Tableau 3-3.

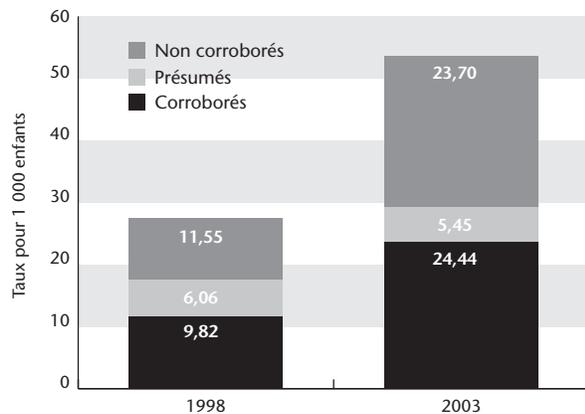
## Comparaisons entre l'OIS 1998 et l'OIS 2003

Le taux de maltraitance confirmée dans l'échantillon des études ontariennes s'est accru de 320 %, une hausse de 9,82 cas corroborés pour 1 000 enfants en 1998 à 24,44 en 2003 (Figure 3). Cette hausse de la maltraitance documentée peut s'expliquer par l'amélioration et l'élargissement des procédures d'enquête et de signalement, notamment,

- 1) des changements dans les pratiques de corroboration de la maltraitance,
- 2) le recensement plus systématique des frères et sœurs victimes de maltraitance,
- 3) une plus grande sensibilisation à la violence psychologique et à l'exposition à la violence familiale.

## Figure 3 : Enquêtes sur la maltraitance des enfants en Ontario (OIS-1998 et OIS-2003)

Estimations basées sur un échantillon de 3 053 enquêtes (OIS-1998) et 7 172 enquêtes (OIS-2003)

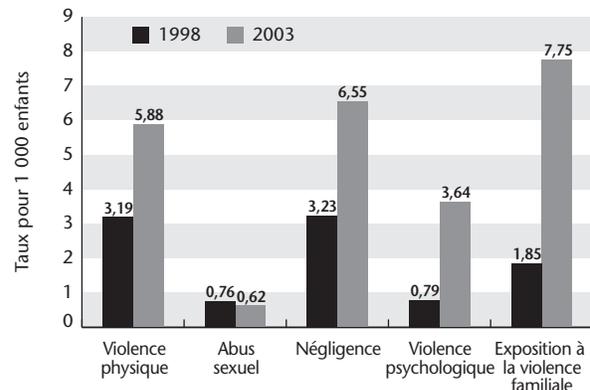


Source : OIS-2003, Rapport des principaux résultats (Major Findings Report), Tableau 9-1.

L'augmentation des cas corroborés semble découler d'un changement dans la manière dont les cas sont classés par les travailleurs en protection de l'enfance, la proportion des cas de maltraitance présumée ayant beaucoup diminué (10 % en 2003 par rapport à 22 % en 1998). Ce résultat pourrait être en partie attribuable à l'introduction d'outils d'évaluation structurée et aux nouveaux programmes de formation axée sur les compétences. Le recensement plus systématique de maltraitance chez les frères et sœurs est un deuxième facteur pouvant expliquer la hausse globale des cas de maltraitance corroborés par les enquêtes, le nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'une enquête ayant augmenté en moyenne de 1,36 à 1,71.<sup>6</sup> Ainsi, le nombre d'enquêtes auprès des enfants s'est accru à un rythme plus rapide que celui des enquêtes auprès des familles, qui ont augmenté de 57,3 %, passant, selon les estimations, de 47 581 enquêtes en 1998 à 74 857 en 2003. Le troisième facteur entraînant la hausse des cas de maltraitance, le plus important, est la hausse considérable des cas de violence psychologique et d'exposition à la violence familiale (Figure 4). Le taux d'exposition à la violence familiale s'est accru de 319 %, une hausse de 1,85 cas corroborés sur 1 000 à 7,75. Quant au taux de violence psychologique, il s'est accru de 359 %, une hausse de 0,79 à 3,64 cas corroborés sur 1 000. En 1998, ces deux formes de maltraitance étaient en cause dans 27 % des cas corroborés, alors qu'en 2003 elles l'étaient dans 47 % de ces cas. Ces différences traduisent une évolution dans la sensibilisation au problème et, dans certains cas, dans les lois qui tiennent compte des répercussions qu'ont sur les enfants la violence psychologique et l'exposition à la violence familiale.

## Figure 4 : Catégories de maltraitance confirmée en Ontario (OIS-1998 et OIS-2003)

Estimations basées sur un échantillon de 1 055 enquêtes (OIS-1998) et de 3 193 enquêtes (OIS-2003)



Source : OIS-2003 Rapport des principaux résultats (Major Findings Report), Tableau 9-3.

- 
- 1 Cette fiche d'information est basée sur le rapport suivant : Fallon, B., Trocmé, N., MacLaurin, B., Knoke, D., Black, T., Daciuk, J. et Felstiner, C. (2005). *Étude ontarienne sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS-2003) : Rapport des principaux résultats. (Ontario incidence study of reported child abuse and neglect, OIS-2003: Major Findings Report)* Toronto, Ontario, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. Site consulté le 28 août 2008 : [http://www.cecw-cepb.ca/home\\_e.html](http://www.cecw-cepb.ca/home_e.html)
  - 2 Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Bartholomew, S., Ortiz, J., Thompson, et coll. (2002). *Étude ontarienne sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS-1998) (Ontario incidence study of reported child abuse and neglect OIS-1998)*. Toronto, Ontario, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. Site consulté le 28 août 2008 : [http://www.cecw-cepb.ca/home\\_e.html](http://www.cecw-cepb.ca/home_e.html)
  - 3 Fallon, B., Trocmé, N., MacLaurin, B., Knoke, D., Black, T., Daciuk, J. et Felstiner, C. (2005). *Étude ontarienne sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS-2003) : Rapport des principaux résultats. (Ontario incidence study of reported child abuse and neglect, OIS-2003: Major Findings Report)* Toronto, Ontario, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. Site consulté le 28 août 2008 : [http://www.cecw-cepb.ca/home\\_e.html](http://www.cecw-cepb.ca/home_e.html)
  - 4 L'étude ontarienne sur l'incidence des signalements de mauvais traitements (OIS) ne répertorie pas les incidents non signalés aux services de protection de l'enfance, ni les cas qui, ayant été signalés, ont été rejetés avant qu'une enquête exhaustive soit menée, ni ceux pour lesquels seule la police a enquêté.
  - 5 Le taux de cas non corroborés est semblable ou inférieur à celui enregistré dans les autres provinces et reflète les lois exigeant que les citoyens en général et les professionnels signalent tout cas présumé de maltraitance. La plupart des cas non corroborés sont, de fait, signalés de bonne foi, seulement 5 % des signalements répertoriés pas l'OIS-2003 semblant avoir été faits avec intention malveillante. Voir le tableau 8-2(a) OIS-2003, Rapport des principaux résultats (*OIS-2003 Major Findings Report*).
  - 6 Voir le tableau 9-2, OIS-2003, Rapport des principaux résultats (*OIS-2003 Major Findings Report*)

**Les auteurs :** *Barbara Fallon* est professeure adjointe à la Faculté de travail social *Factor-Inwentash* de l'Université de Toronto. *Nico Trocmé* est directeur du Centre de recherche sur l'enfance et la famille à l'École de service social de l'Université McGill. *Bruce MacLaurin* est professeur adjoint à la Faculté de travail social de l'Université de Calgary. *Caroline Felstiner* est cogestionnaire pour l'OIS-2008. *Nicole Petrowski* est coordonnatrice des projets et agrégée de recherche au Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.

**Citation proposée :** Fallon, B., Trocmé, N., MacLaurin, B., Black, T., Felstiner, C. et Petrowski, N. (2008). *Les enquêtes relatives à l'abus et à la négligence des enfants en Ontario : comparaisons entre les données de 1998 et 2003*. Fiche d'information #63F du CEPB. Toronto, ON : Faculté de travail social de l'Université de Toronto.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants produit et distribue des fiches d'information, afin de procurer un accès à des données à jour sur la recherche canadienne en matière de bien-être des enfants.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. (CEPB) est l'un des centres d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds des CEPB.*

Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : [www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)